

Crèches : une année 2022 cruciale déjà fortement impactée par la Covid

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 7 janvier 2022 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) soulagée de la diffusion ce jour du protocole sanitaire dans les crèches et micro-crèches, appelle à faire de la Petite Enfance une priorité pour la France.

La FFEC soulagée de la diffusion ce jour du protocole sanitaire applicable aux crèches et micro-crèches. La Direction générale de la cohésion sociale vient de transmettre aux acteurs de la Petite Enfance le protocole sanitaire actualisé applicable aux enfants de moins de 3 ans sur lesquels il n'est pas autorisé de réaliser des auto-tests.

Désormais **les règles sont connues : les enfants contacts à risque, dans leurs familles comme à la crèche, peuvent continuer à être accueillis sur présentation d'une attestation de résultat négatif d'un test antigénique ou PCR.** Il n'est pas nécessaire d'imposer aux enfants de moins de 3 ans les auto-tests à J+2 et J+4 exigés à l'école¹.

Les crèches et micro-crèches mobilisées face au Covid

Comme depuis mars 2020, les **crèches et micro-crèches resteront ouvertes pour les enfants des soignants désormais prioritaires.** Elles devront fermer lorsqu'elles seront considérées comme clusters (trois cas confirmés issus de fratries différentes dans une période de 7 jours dans une unité d'accueil).

Comme depuis mars 2020, les **professionnels des crèches et micro-crèches se mobiliseront pour continuer à accueillir en sécurité et qualité les jeunes enfants accueillis grâce à des mesures d'hygiène renforcées.**

Face à la nécessité de maintenir un haut niveau d'accueil, la FFEC appelle de nouveau **les professionnels des crèches et micro-crèches à se mobiliser afin d'avoir au plus tôt leur schéma vaccinal complet et ainsi éviter tout risque de fermeture,** par manque de professionnels contaminés à la Covid-19 ou cas contact, **au préjudice des enfants.**

Il faut que 2022 devienne l'année de la Petite Enfance

Le 6 janvier 2022, Emmanuel Macron a déclaré « *il est temps de nous donner les moyens de notre ambition en matière de petite enfance* » et appelé à la mise en place d'un « *véritable droit à la garde d'enfant qui devrait se traduire par un mode d'accueil individuel ou collectif accessible pour tous les parents, avec une indemnisation en cas d'absence de solution* » qui « *devra permettre de répondre de façon progressive au besoin d'ouverture de 200 000 nouvelles places d'accueil collectives ou individuelles* »

15 300 places d'accueil du jeune enfant ont été détruites entre 2016 et 2019².

Depuis 2015, les créations de places en crèches ne suffisent plus à compenser la réduction de nombre de places chez les assistantes maternelles et en préscolarisation et 160 000 départs d'assistantes maternelles sont prévus d'ici 2030³.

Depuis 2021 et faute de professionnels pour les accueillir, de nombreux enfants ne se voient pas proposer des places de crèches, à cause de la pénurie alarmante de professionnels de la Petite Enfance. Il est temps de se donner les moyens d'une politique ambitieuse pour la Petite Enfance.

Pour la FFEC, il faut qu'en 2022 la Petite Enfance devienne une priorité pour la France.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 – elsahervy@ff-entreprises-creches.com

¹ Protocole complet disponible ici : https://lesprosdela petiteenfance.fr/sites/default/files/covid-19_-_actualisation_des_recommandations_nationales_pour_les_modes_daccueil_du_jeune_enfant_-_07122022.pdf

² Rapport ONAPE 2021 sur les données 2020, page 27

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Cnaf_Rapport%20Onape_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf

³ Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale, IGAS-IGF, Juillet 2021, p.68 : https://igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-021r-revue_depenses_politique_familiale_d.pdf



A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 800 entreprises adhérentes représentant 2 000 établissements, soit plus de 52 000 places de crèches en France et employant 21 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.